



SOLIDARFLOP

Association des citoyen(ne)s
contribuables et habitant(es) du Cher

COMMUNIQUÉ

Saint Germain du Puy, le 14 janvier 2011

Communiqué de Maxime Camuzat,

Président de Solidarflop,

1er Vice-président du Conseil Général du Cher, Maire de Saint Germain du Puy.

Vous lirez, me semble-t-il avec intérêt, si vous ne l'avez pas déjà fait, cette page entière du *Berry Républicain* daté de ce 10 janvier 2011.

Elle valide en effet de nouveau les raisons qui m'ont fait refuser, au printemps 2009, de voter au Conseil Général du Cher une hausse de la fiscalité « à deux chiffres » à l'occasion du vote du budget : je souhaitais, en tant qu'élu appartenant à la majorité départementale de gauche et de sensibilité communiste, que dès cette époque, nous allions en justice pour demander à l'État les sommes qu'il nous devait. Je rappelle que l'année précédente, nous avons déjà remis solennellement au trésorier départemental un « titre de recette » des sommes dues alors : quelques millions d'Euros déjà. Or, un habitant qui ne paye pas la cantine de ses enfants, par exemple, après avoir reçu un titre de recette (la facture) lui réclamant, voit arriver l'huissier, ou se voit retirer la somme sur son salaire. L'État, lui, rien.

D'où la création de SOLIDARFLOP, dont l'article 2 de ses statuts indiquent que :

Cette association a pour objet:

-d'assurer la défense des intérêts des contribuables inscrits dans le département du Cher;

-d'agir auprès de l'État pour qu'il assume et apporte de la manière la plus juste possible les compensations financières des transferts de compétence qu'il décide en faveur des collectivités locales, d'utiliser tous les moyens mis à sa disposition, dans le respect des lois et de la République, pour contraindre l'État à une juste compensation des transferts de compétence au département du Cher avec l'objectif de ne pas léser les contribuables locaux;

-de représenter les contribuables locaux qui voudront s'associer à cette démarche.

De fait, j'étais intimement persuadé que cette situation n'était pas ponctuelle, mais allait se poursuivre et s'aggraver.

Cette page du *Berry Républicain* valide également la décision prise lors de la dernière Assemblée Générale de SOLIDARFLOP qui s'est tenue en Mairie de Saint Germain du Puy le 23 octobre dernier : l'association doit poursuivre, voire renforcer, sa mission d'information et d'alerte des citoyens sur cette situation, et sur les conséquences déjà subies des mesures prises (suppression de la Taxe Professionnelle, gel des dotations de l'État aux Collectivités Territoriales) et en cours (réforme dite des Collectivités Territoriales), tout en suspendant son action en justice du fait que 58 départements allaient le faire.

C'est justement cela qu'évoque de nouveau cet article, qui reprend ce que l'A.D.F. (Association des Départements de France) indique mettre en œuvre. C'est en cours nous dit-on.

Le plus tôt sera le mieux, car le processus d'assèchement financier total de bien des Conseils Généraux de France s'est depuis accéléré avec le « gel des dotations de l'État », la suppression de la Taxe Professionnelle et la mise en œuvre également par l'État de la RGPP -la révision générale des politiques publiques- que bien des élus appellent d'ailleurs, comme je le fais également, la « régression générale des politiques publiques ». En effet, avec des milliers d'agents de l'État qui disparaissent, tout comme les subventions qu'il versait aux associations sportives culturelles, caritatives, les aides à l'emploi... tout le monde se retourne désormais vers le Conseil Général et les communes pour le remplacer !

Les départements sont pourtant déjà asphyxiés et bien des communes le seront bientôt ...

Alors « Indignez-vous » et agissez : c'est, me semble-t-il, le message que nous devons mettre en œuvre aujourd'hui, et que je me suis permis de redire lors des vœux de ma commune (que vous trouverez sur son site internet www.saintgermaindupuy.fr) après être intervenu au Congrès des Maires de France de nouveau sur la fameuse question « des déficits qu'on ne peut léguer à nos enfants », alors que l'argent ne manque pas : il suffit de le mettre où il serait vraiment utile. C'est bien un choix de société qui se pose à nous aujourd'hui.

SOLIDARFLOP

Siège social: Mairie de Saint Germain du Puy, rue Joliot Curie (18390)

www.solidarflop.org

solidarflop@solidarflop.org

France & Monde → Actualités

FINANCES ■ Le problème des transferts de charges non compensés va-t-il déboucher sur une crise aiguë ?

Départements au bord de l'asphyxie

La charge que représentent les allocations de solidarité nationale gérées par les départements devrait, semble-t-il, être intégralement compensée par l'État. Ce n'est pas le cas. Mais c'est ce qu'exigent les présidents des 58 Conseils généraux de gauche (et pas seulement eux). Ils dénoncent l'asphyxie financière de leurs collectivités qui découle de la situation actuelle. Le bras de fer avec le gouvernement est désormais entré dans une nouvelle phase.

Bruno Mège

Ces trois sigles sont devenus le cauchemar de quasiment tous les présidents de Conseils généraux : APA (Allocation personnalisée d'autonomie), RSA (Revenu de solidarité active, qui a remplacé le RMI) et PCH (Prestation de compensation du handicap). L'« acte II » de la décentralisation, en 2002-2003, a transféré aux départements la gestion de ces allocations, ou de celles qui les précédaient. Avec la crise (et même avant), ces dépenses sociales ont explosé...

Mise en demeure

Mais la compensation financière, qui en principe aurait dû être assurée par l'État « à l'euro près », n'a pas suivi. Dans le même temps, certaines recettes essentielles pour les départements (notamment les droits de mutation sur les transactions immobilières) ont chuté ou stagné. D'où une situation financière plus que critique, désormais, pour une trentaine de départements. Leur nombre exact est difficile à connaître car tous ne le clament pas sur les toits...

Pour sa part, début décembre, la présidente PS du Conseil général de la Haute-Vienne, Marie-Françoise Pérol-Dumont – s'exprimant en sa qualité

de présidente du groupe de gauche au sein de l'Assemblée des départements de France (ADF) –, a lancé cette mise en demeure au gouvernement : « Nous voulons une réponse immédiate sur le financement des trois allocations de solidarité avant que nous soyons obligés, à la moitié de 2011, de l'interrompre » !

Les présidents des départements de gauche ne semblent pas rassurés par l'annonce d'un débat et d'une loi (?) sur la dépendance, cette année. Un texte qui pourrait apporter une certaine clarification dans les règles de financement.

Ils restent également de marbre devant la « rustine » que vient de mettre en place le gouvernement, via le ministre du Budget François Baroin : un « mécanisme exceptionnel de soutien aux départements en difficulté », doté de 150 millions d'euros. « Il manque un zéro », a ironisé Claudy Lebreton (PS, Côtes-d'Armor), président de l'ADF

« Question » posée

Selon ce dernier, les charges sociales obligatoires des départements ont dû s'élever en 2010 à 13,68 milliards d'euros et l'État n'en a compensé que 7,64 milliards. Les présidents des Conseils généraux de gauche – et nombre de leurs homolo-



CLAUDY LEBRETON. Le président PS des Côtes-d'Armor et de l'Assemblée des départements de France mène la bataille de la compensation. PHOTO D'ARCHIVES FRANCK BOILEAU

gues de droite – rappellent en outre (et volontiers) que, dans cette affaire, leurs collectivités ne sont en réalité que des « guichets » agissant pour le compte de l'État.

L'ADF estime désormais que le temps des mises en garde et des démonstrations symboliques est passé.

Après le rejet par le Sénat, le 9 décembre, d'une proposition de loi demandant que « l'État assure la compensation des charges que les départements assurent pour son compte », Marie-Françoise Pérol-Dumont a annoncé que les 58 départements de gau-

che allaient, individuellement, saisir la justice administrative pour obtenir une « indemnisation » compensant ce que l'État aurait dû leur verser depuis 2002 au titre des trois allocations.

Mais ces procédures vont aussi permettre de saisir le Conseil constitutionnel d'une « question prioritaire de constitutionnalité » (QPC), en invoquant le non-respect du principe de libre administration des collectivités locales (article 72 de la Constitution) et le non-respect de la compensation financière des extensions de compétences (article 72-2). ■

Pourquoi la Corrèze atteint des records d'endettement

« Notre équilibre est fortement menacé ». Depuis qu'il a pris la présidence du Conseil général de la Corrèze, en mars 2008, François Hollande n'a jamais fait mystère des problèmes budgétaires qu'allait traverser son département, qui est aujourd'hui le plus endetté de France avec 1.400 euros par habitant.

De 35 millions d'euros en 2000, le montant de la dette a été presque multiplié par dix en dix ans, pour l'essentiel sous l'ancienne mandature de droite de l'UMP Jean-Pierre Dupont. Légèrement supérieur au budget de 330 millions d'euros, cet endettement a obligé François Hollande à prendre le tournant de la rigueur en ramenant les investissements à 58 millions d'euros en 2010, contre une centaine les années précédentes. Une mesure qu'il n'avait pu prendre lors de l'exercice 2009 à cause notamment du plan anti-crise d'une vingtaine de millions d'euros mis en place avec l'État pour soutenir l'économie locale et portant l'investissement à 77 millions.

« Père la rigueur »

À la décharge de l'ancienne majorité, l'endettement a servi à doter ce département de 242.000 habitants en équipements structurants. Un schéma routier a placé tous les chefs-lieux de canton à moins de 30 minutes d'une autoroute. Le contournement de Brive, celui de Larche, l'aérodrome Brive-Vallée de la Dordogne et quatre zones d'activités ont vu le jour. À cela s'ajoute la couverture de l'ensemble du territoire en haut-débit, les transports scolaires gratuits, la réfection de toutes les maisons de retraite... « Nous, c'était une dette dynamique, à partir d'emprunts non toxiques, pour enrichir le département », martèle l'opposant Claude Nougein.

Mais c'était oublier « l'effet de ciseaux » annoncé depuis longtemps par l'élu socialiste Gérard Bonnet, avec la hausse des charges financières et celles du social, dans un département parmi les plus âgés de France. Pour 2010, l'aide personnalisée à l'autonomie a augmenté de 1,2 million d'euros, l'aide au handicap de 660.000 euros, le Revenu de solidarité active de 570.000, précise François Hollande. « Cette situation n'est pas supportable. Nous ferons partie des 30 départements qui ne pourront pas honorer leurs dépenses sociales en 2012-2013. Il faut que l'État intervienne avec un mécanisme d'urgence ».

Transformé en « Père la rigueur » dans un département qu'il souhaite « exemplaire », le probable candidat à la primaire présidentielle réclame du « courage politique » au niveau national pour sortir de cette « spirale infernale ». ■

Alain Albinet